



Besoin d'accord de l'assureur ?

Par **jurion**, le **07/04/2019** à **14:28**

Bonjour,

Suite à un dégât des eaux, j'ai déclaré le sinistre à mon assureur puis j'ai envoyé un devis de remise en état.

En l'absence de réponse de l'assureur, cela vaut-il accord tacite qui me permet de lancer les travaux de remise en état avec l'artisan qui m'a établi ce devis ?

Merci.

Par **chaber**, le **07/04/2019** à **15:03**

bonjour

pas d'accord tacite chez les assureurs.
Ils vous donnent le feu vert ou missionnent un expert

Par **jurion**, le **07/04/2019** à **15:17**

bonjour,

[citation]Ils vous donnent le feu vert ou missionnent un expert[/citation]

Le "feu vert" est-il toujours formulé par écrit ?

Si j'effectue la remise en état avant cela, est-ce que je cours le risque de n'avoir aucun remboursement ?

Par **chaber**, le **07/04/2019** à **16:50**

bonjour

[citation]Le "feu vert" est-il toujours formulé par écrit ? [/citation]oui

[citation]Si j'effectue la remise en état avant cela, est-ce que je cours le risque de n'avoir aucun remboursement ?[/citation]

risque de contestation sur le montant

Par **morobar**, le **08/04/2019** à **08:33**

Bonjour,

En rebondissant sur la conversation présente:

[citation]En l'absence de réponse de xxxxxx, cela vaut-il accord tacite[/citation]

Sauf si un texte le prévoit expressément (en toutes lettres) l'absence de réponse équivaut toujours à un refus.

Ainsi, si je vous réclame une dette de 1.000.000 euros, l'absence de réponse de votre part ne vaut pas accord tacite.

Par **jurion**, le **08/04/2019** à **13:23**

bonjour,

[citation]Sauf si un texte le prévoit expressément (en toutes lettres) l'absence de réponse équivaut toujours à un refus[/citation]

Je ne crois pas que ceci s'applique aux assurances.

Sinon cela voudrait dire que tant que l'assureur ne m'envoie rien, c'est qu'il refuse de prendre en charge le sinistre que j'ai déclaré (et pour lequel je suis assuré).

Cela n'aurait aucun sens, dans un rapport commercial entre un assuré et son assureur.

Par **Lag0**, le **08/04/2019** à **13:30**

[citation]Sauf si un texte le prévoit expressément (en toutes lettres) l'absence de réponse équivaut toujours à un refus. [/citation]

Bonjour,
Je pense que là, vous parlez des rapports avec l'administration.
Pour les rapports entre signataires d'un contrat, c'est ce contrat qui s'applique...

Par **morobar**, le **08/04/2019** à **14:17**

Bonjour,
J'évoque aussi les rapports entre les individus, qu'ils soient liés par un contrat ou non.

Par **jurion**, le **11/04/2019** à **14:11**

Bonjour,

[citation]Ils vous donnent le feu vert ou missionnent un expert[/citation]

j'ai pu joindre téléphoniquement, mais avec beaucoup de difficultés et des temps d'attente très longs, le service gestion des sinistres de mon assureur.

L'interlocuteur contacté m'a dit qu'ils n'enverraient pas d'expert sur les lieux et qu'ils acceptent mon devis.

Il m'a indiqué que je recevrai, par courrier, un chèque d'un montant tenant compte du devis mais minoré de la franchise.

Est-ce que je peux, suite à ces indications verbales au téléphone, lancer les travaux ou bien dois-je attendre le courrier de confirmation avec le chèque ?

Par **chaber**, le **11/04/2019** à **15:46**

attendez quand même la réception

Par **jurion**, le **30/04/2019** à **14:14**

bonjour,

[citation]attendez quand même la réception[/citation]

Je n'ai toujours pas reçu le règlement du sinistre par chèque.
Est-ce normal ?

Par **Tisuisse**, le **30/04/2019** à **15:12**

Bonjour,

Faites une relance, par LR/AR, directement au Siège Social de votre Assurance en leur demandant réponse sous xxx jours faute de quoi le dossier partira chez le juge et le tribunal tranchera. En règle générale, un tel courrier a de grandes chances de les faire bouger un peu plus rapidement.